



# LA FORMATION PROFESSIONNELLE : LES DISPOSITIFS ET LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Alors que les marges de manœuvre des établissements et services du secteur sanitaire, social et médico-social se resserrent, la formation professionnelle représente un levier important pour développer la qualité de l'accueil, de l'accompagnement et des soins. Par ailleurs, la formation professionnelle occupe une place centrale dans la gestion des ressources humaines.

Optimiser son approche de la formation professionnelle, c'est :

- s'inscrire dans un contexte réglementaire et développer un savoir-faire technique ;

- définir une politique de formation adaptée à la structure, en lien avec la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

C'est pourquoi la FEHAP a conçu deux formations complémentaires sur ce sujet.

La formation présentée ici est spécialement conçue à l'intention de tous les acteurs en charge du plan de développement des compétences afin qu'ils maîtrisent les dispositifs de formation revus dans la loi de 2018 "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel".

## OBJECTIFS

- Connaître et comprendre les différents dispositifs de formation
- Identifier des pistes de travail pour optimiser les fonds du plan de développement des compétences
- S'approprier les outils et méthodes d'élaboration du plan de développement des compétences

## CONTENU

### Les dispositifs de formation

Un changement de paradigme depuis la loi de 2018

Les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage

Le dispositif légal à la disposition de l'employeur : le plan de développement des compétences

Le compte personnel de formation : un levier commun pour la qualification

Les dispositifs spécifiques du secteur d'activités sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif

Les spécificités du Développement Professionnel Continu (DPC)

### Du plan de formation au plan de développement des compétences

Le choix des actions de professionnalisation et des voies d'accès

Formation et dialogue social : le dispositif de concertation

Les étapes, le calendrier, les points de vigilance

Coût et financement de la formation



**23 et 24 mai 2019**



**Paris**



**632 €**  
par personne



**2 jours**

01 53 98 95 03 – [formation@fehap.fr](mailto:formation@fehap.fr)

### Prérequis

Connaissances relatives à une fonction managériale et/ou RH

## PUBLICS

- Directeurs et directeurs-adjoints
- Responsables des ressources humaines
- Assistants ressources humaines et toute personne en charge du plan de formation

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

### Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- cas pratiques
- travaux en sous-groupes
- échanges et mutualisation

## INTERVENANTS

- Conseiller Formation Professionnelle et relations du travail